

## L'INSTITUT DES SCIENCES OCÉANQUES DE PATRICIA BAY

## Question n° 1149—M. McKinnon:

1. Le ministère de l'Environnement a-t-il révélé dans un communiqué de presse que le coût prévu de l'Institut des sciences océaniques de Patricia Bay s'élève à 20 millions de dollars et, dans l'affirmative, pour quelle raison ce chiffre diffère-t-il du coût total de \$10,750,000 dollars?

2. A-t-on décidé d'y inclure d'autres organismes et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

**M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** 1. Un communiqué en date du 10 décembre 1974 établissait le coût estimatif de l'Institut des sciences océaniques de Patricia Bay (C.-B.) à 20 millions. Le montant de \$10,750,000 du budget de 1974-1975 était basé sur le rapport préliminaire d'un groupe d'étude, en 1972, où l'on évaluait à \$1,936,000 la construction du quai marin et à \$8,814,000 celle des édifices. Des architectes-conseils sont par la suite entrés en fonction et, en avril 1974, ont terminé les plans du quai marin. Il y a eu appel d'offres et approbation par le Conseil du Trésor d'une dépense de \$4,200,000 à cet effet. La conception des plans des édifices a pris fin en mai 1974 et le coût estimatif en a,

## Questions au Feuilleton

à ce moment-là, été fixé à \$12,063,000. Le Conseil du Trésor a toutefois demandé un rajustement de l'estimation, ce qui a porté les coûts à \$16,198,685. L'addition de ce montant et des \$4,200,000 du quai marin porte à \$20,398,685 le coût total estimatif du complexe, qui devrait se terminer en 1978. Ces chiffres feront partie des prévisions budgétaires de 1975-1976.

2. Le ministère ne prévoit pas pour le moment inclure d'autres organismes.

## L'EFFECTIF DE LA FONCTION PUBLIQUE DE 1965 À 1973

## Question n° 1166—M. Gauthier (Roberval):

De 1965 à 1973 inclusivement, combien y avait-il de fonctionnaires fédéraux a) au Canada, b) dans chacune des dix provinces?

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Statistique Canada nous communique les chiffres suivants concernant le nombre de fonctionnaires fédéraux au Canada et dans chaque province au cours des années 1965 à 1973 inclusivement.

	Emploi dans l'administration publique fédérale, par province								
	Nombre de fonctionnaires au 31 mars								
	1965	1966	1967	1968	1969	1970 <sup>1</sup>	1971	1972	1973
Terre-Neuve	10,526	10,525	10,640	10,637	9,954		9,439	8,888	10,332
Île-du-Prince-Édouard	2,173	2,227	2,099	2,174	2,117		2,073	2,215	2,290
Nouvelle-Écosse	18,711	19,278	19,358	19,537	24,639		23,838	25,445	25,023
Nouveau-Brunswick	14,257	14,696	15,595	14,584	14,546		14,509	15,343	15,213
Québec	66,605	68,673	76,300	74,110	72,545		74,447	79,589	85,319
Ontario	129,231	134,672	141,203	144,195	143,556		152,658	161,390	170,117
Manitoba	24,240	24,793	25,877	24,765	24,491		25,160	25,161	25,444
Saskatchewan	10,687	11,510	12,045	12,144	12,318		12,264	13,676	13,907
Alberta	19,359	19,518	21,265	21,392	21,354		22,203	22,859	24,350
Colombie-Britannique	26,654	27,642	29,169	30,140	29,845		32,365	34,642	35,715
Yukon	2,840	3,034	3,282	2,832	3,000		1,117	1,271	1,102
Territoires du Nord-Ouest							2,145	2,140	2,447
Total, Canada	325,283	336,568	356,833	356,510	358,365	365,486	372,218	392,619	411,259

<sup>1</sup>Le nombre de fonctionnaires dans chaque province n'est pas disponible.

## CN—LES COURS DE LANGUES

## Question n° 1168—M. Cossitt:

1. a) Un formulaire d'enquête est-il actuellement distribué aux employés du CN afin de se rendre compte de leurs connaissances linguistiques, b) a-t-on demandé à ces employés s'ils étaient disposés à suivre un cours de langue dans l'une des langues officielles et, dans l'affirmative, (i) dans quelles régions du CN ces formulaires sont-ils distribués (ii) ont-ils été envoyés ou le seront-ils aux employés de la Région de l'est?

2. a) Quelles personnes ont autorisé cette enquête, b) quel est le nom des fonctionnaires qui ont, d'une manière ou d'une autre, recommandé ou encouragé une telle enquête par le CN?

3. Cette enquête constitue-t-elle un nouvel effort de la part du gouvernement pour promouvoir le bilinguisme au Canada, y compris dans les régions qui sont surtout d'expression anglaise?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Les Chemins de fer Nationaux du Canada répondent ce qui suit: 1. a) Oui; b) Oui; (i) Régions de l'Atlantique, des Grands lacs et des Rocheuses; (ii) Oui, ils ont été distribués.

2. a) Le président du comité de direction sur le bilinguisme au CN; b) Le Commissaire aux langues officielles.

3. Le Commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un

ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

## PORT DE VANCOUVER—LES HYDRAVIONS

## Question n° 1214—M. Huntington:

A-t-on sévèrement réglementé l'activité des hydravions, ainsi que l'amerrissage et le décollage dans le port de Vancouver et, dans l'affirmative, le ministre aurait-il l'obligeance de fournir un exemplaire des règlements, mais si ces règlements ne sont pas disponibles, quelle en est la raison?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Des procédures spéciales publiées dans un avis aux aviateurs daté du 6 mai 1974 sont en vigueur dans le port de Vancouver. Ces procédures obligent les pilotes d'hydravions à respecter des itinéraires précis et des altitudes désignées en entrant dans la zone portuaire ou en la quittant. Vous trouverez ci-joint copie de l'avis en question. Un aéroport autorisé dirige les activités des hydravions dans le port de Vancouver, conformément à l'article 529 du Règlement de l'air qui se lit comme suit: 529. Sauf pour les besoins du décollage ou de l'atterrissage à un aéroport ou à un aéro-drome militaire, ou sauf autorisation expresse du Ministre, aucun aéronef ne volera a) au-dessus des agglomérations